

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 042 102

②1 N° d'enregistrement national : **15 59549**

⑤1 Int Cl⁸ : **A 45 D 34/04 (2017.01), A 45 D 40/26**

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 **Date de dépôt** : 07.10.15.

③0 **Priorité** :

④3 **Date de mise à la disposition du public de la demande** : 14.04.17 Bulletin 17/15.

⑤6 **Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire** : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 **Références à d'autres documents nationaux apparentés** :

○ **Demande(s) d'extension** :

⑦1 **Demandeur(s)** : L'OREAL Société anonyme — FR.

⑦2 **Inventeur(s)** : DEBAECKER XAVIER, PALLADINO ANTOINETTE et BERHAULT ALAIN.

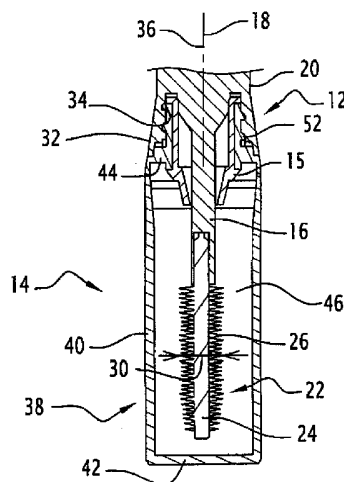
⑦3 **Titulaire(s)** : L'OREAL Société anonyme.

⑦4 **Mandataire(s)** : LAVOIX.

⑤4 **ENSEMBLE DE CONDITIONNEMENT DE PRODUIT COSMÉTIQUE COMPRENANT UN ORGANE D'ESSORAGE.**

⑤7 L'invention se rapporte à un ensemble (10) de conditionnement de produit cosmétique, comportant: un récipient (14) comprenant un corps (38) définissant un volume interne (46) destiné à contenir ledit produit cosmétique, une paroi (44) dudit corps comprenant une ouverture (50) débouchant sur ledit volume interne; et un organe d'essorage (15), comprenant une jupe d'assemblage (84) de forme tubulaire, ladite jupe d'assemblage étant insérée à travers l'ouverture (50) du récipient.

Le récipient comporte un manchon interne (60) s'étendant en saillie à l'intérieur du volume interne à partir de l'ouverture (50), définissant au moins partiellement une paroi interne d'assemblage (62), de forme sensiblement complémentaire d'une surface latérale externe (90) de la jupe d'assemblage, ladite paroi d'assemblage venant au contact de ladite surface latérale externe.



FR 3 042 102 - A1



Ensemble de conditionnement de produit cosmétique comprenant un organe d'essorage

La présente invention concerne un ensemble de conditionnement et d'application de produit cosmétique, du type comportant : un récipient comprenant un corps définissant un volume interne destiné à contenir ledit produit cosmétique, une paroi dudit corps comprenant une ouverture débouchant sur ledit volume interne ; et un organe d'essorage, comprenant une jupe d'assemblage de forme tubulaire, ladite jupe d'assemblage étant insérée à travers l'ouverture du récipient.

Par « produit cosmétique » on entend au sens de la présente invention un produit tel que défini dans le Règlement (CE) N° 1223/2009 du Parlement Européen et du Conseil daté du 30 novembre 2009, relatifs aux produits cosmétiques.

Le produit cosmétique auquel est destiné l'ensemble selon l'invention est notamment sous forme d'une poudre, d'un solide compacté, ou préférentiellement d'un fluide tel qu'un liquide. Le produit est avantageusement un produit destiné à être placé sur les fibres kératiniques d'un utilisateur, telles que les cils ou les sourcils. Le produit est par exemple un produit de maquillage tel qu'un mascara.

Il est connu de présenter un produit de maquillage tel qu'un mascara dans un ensemble de conditionnement du type précité comprenant un col externe prolongeant l'ouverture. De tels ensembles de conditionnement sont notamment décrits dans les documents FR2504788, EP1561394 et EP0829211.

L'ensemble de conditionnement est destiné à être utilisé avec un organe d'application. L'organe d'application est introduit à travers le col à l'intérieur du réservoir où il se charge de produit cosmétique avant d'être extrait dudit réservoir pour procéder à l'application.

L'ensemble de conditionnement est équipé d'un organe d'essorage visant à éliminer les excès de produit cosmétique et ajuster la charge de l'organe d'application. L'organe d'essorage est généralement disposé dans le col du récipient.

Plus précisément, lorsqu'un applicateur est introduit dans le récipient pour prélever du produit cosmétique, puis extrait du récipient par le col, l'organe d'essorage retient dans le récipient une partie du produit cosmétique enduisant l'applicateur. On évite ainsi de prélever une trop grande quantité de produit, ce qui facilite son application.

Généralement, comme décrit dans les documents précédemment cités, l'organe d'essorage comporte une jupe d'assemblage, en matériau souple, de forme sensiblement tubulaire, insérée dans le col du récipient. Afin de garantir un assemblage suffisamment

solide, les pratiques de fabrication imposent une longueur axiale minimale de la jupe d'assemblage, ladite jupe étant au contact du col sur toute cette longueur.

De manière standard, un essoreur possède une hauteur d'accrochage supérieure à 10 mm, généralement d'environ 11,40 mm. La hauteur standard intérieure d'un col de
5 récipient est sensiblement égale à la hauteur d'accrochage.

Cette longueur axiale minimale impose en conséquence une hauteur minimale correspondante du col. Les possibilités de design du récipient sont ainsi limitées.

Il existe donc un besoin d'une solution simple permettant de faire varier le design du récipient tout en permettant un assemblage solide dudit récipient avec l'organe
10 d'essorage.

A cet effet, l'invention a pour objet un ensemble de conditionnement du type précité, dans lequel le récipient comporte un manchon interne s'étendant en saillie à l'intérieur du volume interne à partir de l'ouverture, définissant au moins partiellement une
15 paroi interne d'assemblage, de forme sensiblement complémentaire d'une surface latérale externe de la jupe d'assemblage, ladite paroi d'assemblage venant au contact de ladite surface latérale externe.

Suivant d'autres aspects avantageux de l'invention, l'ensemble de conditionnement comporte l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises isolément ou suivant toutes les combinaisons techniquement possibles :

20 - l'ouverture du récipient est surmontée d'un col externe prolongeant le manchon interne vers l'extérieur dudit récipient et définissant la paroi interne d'assemblage conjointement avec ledit manchon interne ;

- une longueur du col externe est inférieure à une longueur standard de 11 mm environ, ladite longueur du col externe étant préférentiellement inférieure à 67% de ladite
25 longueur standard, plus préférentiellement inférieure à 50% de ladite longueur standard ;

- l'ouverture du récipient est dépourvue de col externe, l'organe d'essorage venant en appui au contact d'une surface périphérique externe de la paroi du récipient comportant ladite ouverture ;

30 - une longueur du manchon interne depuis l'ouverture est supérieure ou égale à 1mm, de préférence supérieure à 1,5 mm, encore plus préférentiellement supérieure à 2 mm ;

- le manchon interne est venu de matière avec la paroi du récipient comprenant l'ouverture ;

35 - la paroi interne d'assemblage du récipient et la surface latérale externe de l'organe d'essorage ont une forme sensiblement de révolution, notamment cylindrique de révolution ;

- l'organe d'essorage comporte un ou deux élément(s) de blocage formant saillie radiale par rapport à la surface latérale externe de la jupe d'assemblage, le ou chaque élément de blocage venant en butée axiale contre une extrémité de la paroi interne d'assemblage ;

5 - l'organe d'essorage comporte deux éléments de blocage, chaque élément de blocage venant en butée axiale contre une extrémité de la paroi interne d'assemblage, ladite extrémité étant respectivement située à l'extérieur et à l'intérieur du récipient ;

10 - l'ensemble de conditionnement comporte en outre un applicateur de produit cosmétique, ledit applicateur comportant un élément d'application, l'applicateur et le récipient étant aptes à être assemblés l'un à l'autre dans une configuration de rangement telle que l'applicateur ferme l'ouverture et que l'élément d'application est reçu dans le volume interne du récipient, l'élément d'application et l'organe d'essorage étant configurés de sorte que, lorsque ledit élément d'application est extrait du récipient par le col, l'organe d'essorage est apte à retenir dans le volume interne une partie du produit cosmétique

15 enduisant l'élément d'application ;

 - l'applicateur et le récipient comportent des éléments d'assemblage aptes à coopérer pour l'assemblage amovible de l'applicateur et du récipient.

 L'invention se rapporte en outre à un récipient pour la réalisation d'un ensemble de conditionnement tel que décrit ci-dessus, ledit récipient comprenant un corps définissant un volume interne destiné à contenir un produit cosmétique, une paroi dudit corps comprenant une ouverture débouchant sur ledit volume interne ; le récipient comportant un manchon interne s'étendant en saillie à l'intérieur du volume interne à partir de l'ouverture, ledit manchon définissant au moins partiellement une paroi interne d'assemblage d'un organe d'essorage.

20

25 L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif et faite en se référant aux dessins sur lesquels :

 - la figure 1 est une vue en coupe partielle d'un ensemble de conditionnement selon un mode de réalisation de l'invention, comprenant un applicateur, un récipient et un organe d'essorage ; et

30

 - la figure 2 est une vue en coupe partielle du récipient et de l'organe d'essorage de la figure 1, sous forme dissociée.

 La figure 1 représente un ensemble 10 de conditionnement et d'application de produit cosmétique, notamment de mascara. L'ensemble 10 comporte notamment un applicateur 12, un récipient 14 et un organe d'essorage 15.

35

L'applicateur 12 comporte une tige 16 s'étendant selon un premier axe 18 sensiblement longitudinal. La tige 16 présente une première extrémité reliée à un élément de préhension 20 et une deuxième extrémité opposée portant une tête ou organe d'application 22.

5 La tête d'application 22 est typiquement une brosse ou un peigne à mascara. Plus particulièrement, la tête d'application 22 comprend un corps principal 24, ou âme, de forme allongée. De préférence, la tête d'application 22 s'étend dans le prolongement de la tige 16, sensiblement selon l'axe 18. La tête d'application 22 comprend en outre une pluralité de reliefs ou éléments d'application 26, de type poils ou picots, s'étendant
10 latéralement en saillie depuis le corps principal 24.

Selon un mode de réalisation, la tête d'application 22 est par exemple une brosse comportant une âme torsadée, formée par un fil métallique replié en U et torsadé, les poils étant maintenus et serrés entre les spires de l'âme. Selon un autre mode de réalisation, les reliefs d'application sont surmoulés sur l'âme.

15 La tête d'application 22 présente une dimension transversale passant par au moins une valeur maximale 30 le long de l'axe 18.

L'applicateur 12 comporte en outre un moyen d'assemblage avec le récipient 14. Dans le mode de réalisation représenté à la figure 1, l'applicateur 12 comporte une bague 32 solidaire de la première extrémité de la tige 16 et disposée autour de ladite extrémité,
20 selon l'axe 18. La bague 32 comporte un taraudage 34 apte à coopérer avec un filetage du récipient 14, comme décrit ci-après.

Le récipient 14 est disposé selon un deuxième axe 36 et comprend notamment un corps principal 38. Le corps 38 comporte une paroi latérale 40, un fond 42 et une paroi supérieure 44, qui définissent un volume interne 46 apte à recevoir un produit
25 cosmétique, en particulier un liquide.

Dans la présente description, les termes tels que « supérieur » ou « inférieur » s'entendent en considérant que le fond 42 du récipient 14 repose sur un support horizontal, le deuxième axe 36 représentant la verticale.

Dans le mode de réalisation représenté aux figures 1 et 2, le récipient 14 est sensiblement symétrique de révolution par rapport à l'axe 36. A proximité de la paroi supérieure 44, la paroi latérale 40 présente un premier diamètre interne 48.
30

La paroi supérieure 44 comporte une ouverture axiale 50. Le récipient 14 comporte en outre un col externe 52, de forme tubulaire, qui prolonge axialement le corps 38 à partir de l'ouverture axiale 50. Le col 52 est plus particulièrement visible à la figure 2.

Au niveau de ladite ouverture axiale 50, le col 52 présente un deuxième diamètre interne 54, inférieur au premier diamètre interne 48. La paroi supérieure 44 du corps 38 forme un épaulement entre le col 52 et la paroi latérale 40.

5 Une paroi externe du col 52 comporte un filetage 56 apte à coopérer avec le taraudage 34 de l'applicateur 12 pour assembler l'applicateur 12 et le récipient 14 dans une configuration de rangement telle que représentée à la figure 1. Dans ladite configuration de rangement, les premier 18 et deuxième 36 axes sont confondus, l'applicateur 12 ferme le récipient 14 et la tête d'application 22 est reçue dans le volume interne 46.

10 Le récipient 14 comporte en outre un manchon interne 60 prolongeant le col externe 52 selon le deuxième axe 36, à l'intérieur du volume interne 46. Le manchon interne 60 est disposé autour de l'ouverture axiale 50 et forme une saillie par rapport à la paroi supérieure 44, en direction du fond 42.

15 Le col externe 52 et le manchon interne 60 définissent une paroi interne 62 d'assemblage, ayant de préférence une forme sensiblement de révolution autour de l'axe 36. Plus préférentiellement, la paroi interne 62 est sensiblement cylindrique de révolution, de diamètre interne 54. En variante non représentée, la paroi interne 62 a une forme légèrement tronconique, effilée vers le fond 42.

20 La paroi interne 62 forme de préférence une surface continue, le manchon interne 60 ayant la forme d'une bague. En variante non représentée, la paroi interne 62 forme une surface partiellement discontinue, le manchon interne étant par exemple formé par des pattes légèrement espacées les unes des autres et disposées autour de l'ouverture axiale 50.

25 Entre une extrémité supérieure 64 du col et une extrémité inférieure 66 du manchon, la paroi interne 62 présente une première hauteur 68 selon l'axe 36. Par ailleurs, entre l'extrémité supérieure 64 et la paroi supérieure 44 du corps 38, une surface externe du col présente une deuxième hauteur 70, inférieure à la première hauteur 68.

Dans le mode de réalisation représenté aux figures 1 et 2, la paroi interne 62 comporte une gorge 72 disposée à proximité de l'extrémité supérieure 64 du col.

30 L'organe d'essorage 15 est assemblé au récipient 14, en particulier au col 52 et au manchon 60, comme visible à la figure 1. L'organe d'essorage 15 est représenté sous forme dissociée à la figure 2.

35 L'organe d'essorage 15 est apte à retenir dans le volume interne 46 une partie du produit cosmétique enduisant la tête d'application 22 lorsque ladite tête d'application 22 est extraite du récipient 14 depuis la configuration de rangement représentée à la figure 1.

Dans le mode de réalisation représenté aux figures 1 et 2, l'organe d'essorage 15 a une forme tubulaire, de préférence sensiblement de révolution autour de l'axe 36, définissant un passage axial 80. Dans la configuration de rangement, la tige 16 de l'applicateur 12 est reçue dans le passage axial 80.

5 L'organe d'essorage 15 comporte une jupe d'essorage 82 et une jupe d'assemblage 84, adjacentes selon l'axe 36.

La jupe d'essorage 82 est disposée à l'intérieur du volume interne 46 du récipient 14 et forme une saillie par rapport à la paroi supérieure 44, en direction du fond 42. La jupe d'essorage 82 a une forme sensiblement tronconique, effilée vers le fond 42, en direction opposée à la jupe d'assemblage 84.

10 Une ouverture d'extrémité inférieure de la jupe d'essorage 82 a un diamètre interne 86 inférieur au diamètre maximal 30 de la tête d'application 22. Ainsi, lorsque la tête d'application 22 est extraite du récipient 14 depuis la configuration de rangement, les reliefs d'application 26 frottent sur le bord de la jupe d'essorage 82 et sont ainsi débarrassés d'une partie du produit qui les recouvre.

La jupe d'assemblage 84 est destinée à venir au contact de la paroi interne d'assemblage 62 du récipient 14, comme visible à la figure 1. Une surface latérale externe 90 de la jupe d'assemblage 84 a une forme sensiblement complémentaire de ladite paroi interne 62. De préférence la surface latérale externe 90 a une forme sensiblement de révolution autour de l'axe 36, plus préférentiellement cylindrique de révolution, de diamètre externe sensiblement égal au diamètre interne 54 de la paroi interne 62.

20 De même, la surface latérale externe 90 présente une hauteur selon l'axe 36 sensiblement égale à la première hauteur 68 de la paroi interne 62. Ladite hauteur 68 est prévue de sorte à assurer une surface de contact suffisante à un assemblage solide entre la paroi interne 62 et la jupe d'assemblage 84.

25 A une première extrémité de la jupe d'assemblage 84, opposée à la jupe d'essorage 82, l'organe d'essorage 15 comporte un rebord 92 en forme de couronne, formant une saillie radiale par rapport à la surface latérale externe 90. Le rebord 92 s'appuie sur l'extrémité supérieure 64 du col.

30 A une seconde extrémité de la jupe d'assemblage 84, au niveau d'une jonction avec la jupe d'essorage 82, l'organe d'essorage 15 comporte un bourrelet annulaire 94, formant une saillie radiale par rapport à la surface latérale externe 90. Le bourrelet annulaire 94 s'appuie sur l'extrémité inférieure 66 du manchon.

35 Ainsi, l'organe d'essorage 15 est bloqué axialement par rapport à la paroi interne d'assemblage 62, le rebord 92 et le bourrelet 94 formant des butées opposées, respectivement contre le col 52 et contre le manchon 60.

Selon une variante non représentée, le rebord 92 et/ou le bourrelet 94 continus sont remplacés par des crans saillant radialement par rapport à la surface latérale externe 90.

5 Dans le mode de réalisation représenté aux figures 1 et 2, l'organe d'essorage 15 comporte en outre une nervure radiale 96 en saillie par rapport à la surface latérale externe 90. La nervure radiale 96 est insérée dans la gorge 72 de la paroi interne d'assemblage 62, comme visible à la figure 1.

10 En raison de sa fonction, la jupe d'essorage 82 est préférentiellement réalisée dans un matériau souple et élastiquement déformable tel qu'un élastomère. Plus préférentiellement, l'organe d'essorage 15 est entièrement réalisé dans un tel matériau, ce qui facilite son assemblage avec le récipient 14 comme décrit ci-après.

15 Selon une variante de réalisation non représentée de l'organe d'essorage 15, la jupe d'essorage 82 est remplacée par un autre moyen d'essorage. Par exemple, l'organe d'essorage 15 comporte des picots formant une saillie radiale vers l'intérieur du passage 80, à partir de la jupe d'assemblage 84.

Selon une variante de réalisation non représentée du récipient 14, l'ouverture 50 du récipient est dépourvue de col externe 52, et l'organe d'essorage 15 vient au contact de la paroi supérieure 44 au niveau de ladite ouverture 50.

20 Un procédé de fabrication de l'ensemble 10 va maintenant être décrit. Le récipient 14 est réalisé par moulage par injection, (peut également être réalisé par emboutissage, par thermoformage, etc) au moyen d'un polymère thermoplastique tel que PP / PE. Par rapport à un profil habituel de col de récipient, dépourvu de manchon saillant dans le volume interne, une simple adaptation du moule est nécessaire pour prévoir la formation du manchon 60 d'une pièce avec le col 52.

25 La hauteur externe 70 du col 52 peut être diminuée par rapport aux récipients connus, dans la mesure où la hauteur 68 de la paroi interne d'assemblage 62 est suffisante pour un assemblage solide avec l'organe d'essorage 15. Un plus large choix est ainsi possible dans le cadre du design du récipient 14, le col pouvant même être supprimé si le manchon interne est de longueur suffisante.

30 Par ailleurs, l'organe d'essorage 15 est réalisé par moulage par injection, (peut être également réalisé par compression, etc) par exemple au moyen d'un élastomère.

35 L'organe d'essorage 15 est ensuite déformé et inséré dans le récipient 14 par le col 52, la jupe d'essorage 82 étant introduite dans le volume interne 46. Le rebord 92 et le bourrelet 94 viennent respectivement s'encliqueter contre le col 52 et contre le manchon 60, et la nervure radiale 96 vient s'insérer dans la gorge 72, bloquant axialement l'organe d'essorage 15 par rapport au récipient 14.

De manière optionnelle, l'organe d'essorage est solidarisé au récipient par un mode de fixation supplémentaire, tel qu'une colle ou une soudure chimique.

Le volume interne 46 est ensuite rempli de produit cosmétique et le récipient 14 est assemblé à l'applicateur 12, dans la position de rangement représentée à la figure 1.

5 Lors du vissage de la bague 32 sur le col 52, le rebord 92 de l'organe d'assemblage 15 est légèrement comprimé, remplissant une fonction de joint d'étanchéité.

10 L'ensemble 10 peut ensuite être utilisé en dévissant la bague 32 du col 52 pour extraire la tête d'application 22 du volume interne 46, afin d'appliquer du produit cosmétique sur les fibres kératiniques de l'utilisateur à l'aide de l'applicateur 12. Lors de l'extraction de la tête d'application 22 par le col 52, la jupe d'essorage 82 retient dans le volume interne 46 une partie du produit enduisant les reliefs d'application 26, ce qui permet de conserver sur lesdits reliefs uniquement la quantité de produit nécessaire au maquillage.

REVENDEICATIONS

1.- Ensemble de conditionnement (10) de produit cosmétique, comportant :

5 - un récipient (14) comprenant un corps (38) définissant un volume interne (46) destiné à contenir ledit produit cosmétique, une paroi (44) dudit corps comprenant une ouverture (50) débouchant sur ledit volume interne ;

- un organe d'essorage (15), comprenant une jupe d'assemblage (84) de forme tubulaire, ladite jupe d'assemblage étant insérée à travers l'ouverture (50) du récipient ;

10 l'ensemble étant caractérisé en ce que le récipient comporte un manchon interne (60) s'étendant en saillie à l'intérieur du volume interne à partir de l'ouverture (50), définissant au moins partiellement une paroi interne d'assemblage (62), de forme sensiblement complémentaire d'une surface latérale externe (90) de la jupe d'assemblage, ladite paroi d'assemblage venant au contact de ladite surface latérale externe.

15 2.- Ensemble de conditionnement selon la revendication 1, dans lequel l'ouverture du récipient est surmontée d'un col externe (52) prolongeant le manchon interne (60) vers l'extérieur dudit récipient et définissant la paroi interne d'assemblage (62) conjointement avec ledit manchon interne.

20 3.- Ensemble de conditionnement selon la revendication 2, dans lequel une longueur (70) du col externe (52) est inférieure à une longueur standard de 11 mm environ, ladite longueur du col externe étant préférentiellement inférieure à 67% de ladite longueur standard, plus préférentiellement inférieure à 50% de ladite longueur standard.

25 4.- Ensemble de conditionnement selon la revendication 1, dans lequel l'ouverture (50) du récipient est dépourvue de col externe, l'organe d'essorage (15) venant en appui au contact d'une surface périphérique externe de la paroi du récipient comportant ladite ouverture.

30 5.- Ensemble de conditionnement selon l'une des revendications précédentes, dans lequel une longueur du manchon interne (60) depuis l'ouverture (50) est supérieure ou égale à 1 mm, de préférence supérieure à 1,5 mm, encore plus préférentiellement supérieure à 2 mm.

6.- Ensemble de conditionnement selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le manchon interne (60) est venu de matière avec la paroi (44) du récipient comprenant l'ouverture (50).

5 7.- Ensemble de conditionnement selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la paroi interne d'assemblage (62) du récipient et la surface latérale externe (90) de l'organe d'essorage ont une forme sensiblement de révolution, notamment cylindrique de révolution.

10 8.- Ensemble de conditionnement selon l'une des revendications précédentes, dans lequel l'organe d'essorage comporte un ou deux élément(s) de blocage (92, 94) formant saillie radiale par rapport à la surface latérale externe de la jupe d'assemblage, le ou chaque élément de blocage venant en butée axiale contre une extrémité (64, 66) de la paroi interne d'assemblage (62).

15 9.- Ensemble de conditionnement selon la revendication 8, dans lequel l'organe d'essorage comporte deux éléments de blocage (92, 94), chaque élément de blocage venant en butée axiale contre une extrémité (64, 66) de la paroi interne d'assemblage, ladite extrémité étant respectivement située à l'extérieur et à l'intérieur du récipient.

20 10.- Ensemble de conditionnement selon l'une des revendications précédentes, comportant en outre un applicateur (12) de produit cosmétique, ledit applicateur comportant un élément d'application (22),

25 l'applicateur et le récipient étant aptes à être assemblés l'un à l'autre dans une configuration de rangement telle que l'applicateur ferme l'ouverture (50) et que l'élément d'application est reçu dans le volume interne (46) du récipient,

30 l'élément d'application et l'organe d'essorage étant configurés de sorte que, lorsque ledit élément d'application est extrait du récipient par le col, l'organe d'essorage est apte (82) à retenir dans le volume interne une partie du produit cosmétique enduisant l'élément d'application.

35 11.- Ensemble de conditionnement selon la revendication 10, dans lequel l'applicateur et le récipient comportent des éléments (34, 56) d'assemblage aptes à coopérer pour l'assemblage amovible de l'applicateur et du récipient.

12.- Récipient (14) pour la réalisation d'un ensemble de conditionnement selon l'une des revendications précédentes, ledit récipient comprenant un corps (38) définissant un volume interne (46) destiné à contenir un produit cosmétique, une paroi (44) dudit corps comprenant une ouverture (50) débouchant sur ledit volume interne ;

- 5 le récipient comportant un manchon interne (60) s'étendant en saillie à l'intérieur du volume interne à partir de l'ouverture (50), ledit manchon définissant au moins partiellement une paroi interne d'assemblage (62) d'un organe d'essorage.

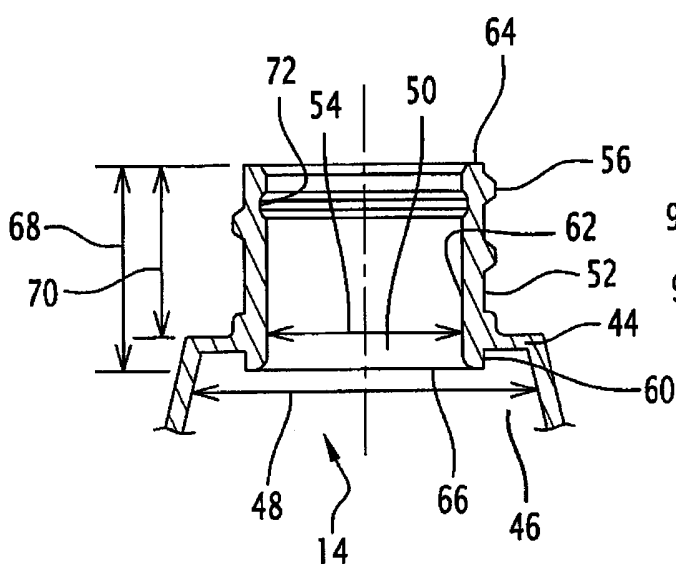
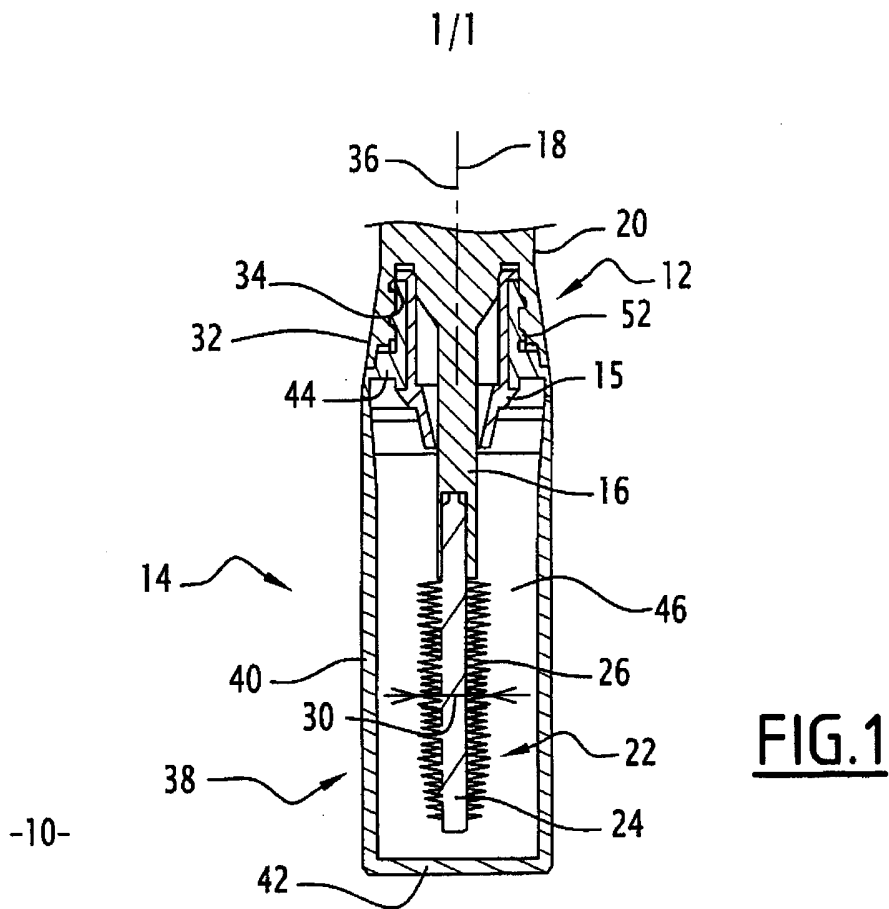


FIG. 2

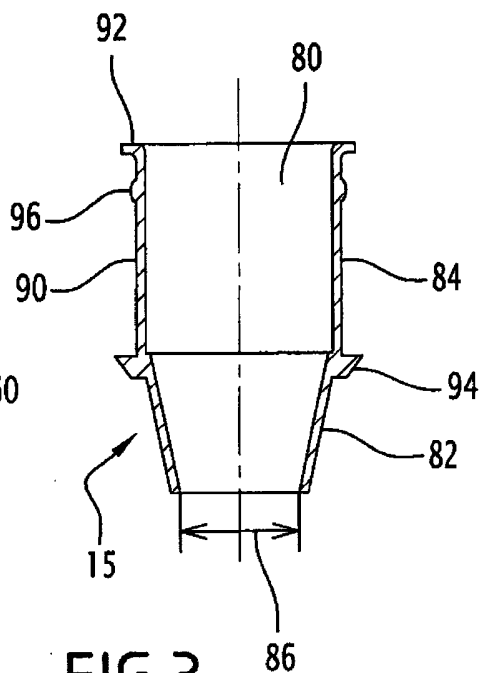


FIG. 3



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 817245
FR 1559549

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	JP 2006 043140 A (KATSUSHIKA KK) 16 février 2006 (2006-02-16) * abrégé * * figures 1-3 *	1-3,5-8, 10-12	A45D34/04 A45D40/26
X	WO 97/09904 A1 (LVMH RECH [FR]; LHUISSET FRANCOIS [FR]; CLERGET BERNARD [FR]; COCHEZ Y) 20 mars 1997 (1997-03-20) * abrégé * * page 4, ligne 24 - ligne 30 * * page 8, ligne 33 - ligne 39 * * figure 1 *	1-6,8-12	
X	JP 2007 289464 A (KATSUSHIKA KK) 8 novembre 2007 (2007-11-08) * abrégé * * pages 1,5 *	1-3,5-8, 10-12	
X	JP 2008 022951 A (KATSUSHIKA KK) 7 février 2008 (2008-02-07) * abrégé * * figures *	1-3,5-8, 10-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) A45D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
24 juin 2016		Zetzsche, Brigitta	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE**RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1559549 FA 817245**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **24-06-2016**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 2006043140 A	16-02-2006	AUCUN	

WO 9709904 A1	20-03-1997	EP 0853455 A1	22-07-1998
		FR 2738728 A1	21-03-1997
		JP H11512311 A	26-10-1999
		US 5902063 A	11-05-1999
		WO 9709904 A1	20-03-1997

JP 2007289464 A	08-11-2007	JP 4941884 B2	30-05-2012
		JP 2007289464 A	08-11-2007

JP 2008022951 A	07-02-2008	JP 4936050 B2	23-05-2012
		JP 2008022951 A	07-02-2008
